

# VILLAGE DE CAP-PELÉ

## PROCÈS-VERBAL

### RÉUNION PUBLIQUE DU 3 JUIN 2019

Présents : Serge Léger, maire  
Yvonne Leblanc, maire-adjointe  
Hector Cormier, conseiller  
Hector Doiron, conseiller  
Carole Leblanc, conseillère  
Eliza Leblanc, conseillère  
Stéphane Dallaire, greffier  
Jacques Doiron, trésorier

Ouverture de la réunion à 19h01.  
(78 personnes sont présentes).

2019-88      Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout de l'item **9.5 Résolution concernant la demande d'avis légal.**

ADOPTÉE

#### *Divulgation d'intérêt.*

Hector Cormier déclare conflit d'intérêt envers l'item **9.5 Résolution concernant la demande d'avis légal.**

2019-89      Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Doiron que le procès-verbal de la réunion publique du 6 mai 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-90      Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que le

procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 mai 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le maire Léger procède à la présentation du rapport du maire du mois de mai 2019.

Serge Léger partage la reconnaissance de Christine Duguay par l'Honorable Blaine Higgs, premier ministre du Nouveau-Brunswick, pour avoir embauché deux personnes avec déficiences intellectuelles. Madame Duguay opère le commerce Cap-Pelé Esso dans la municipalité.

*Pétitions, présentation et délégation.*

Ronald Cormier, chef pompier, procède à la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de mai 2019.

2019-91      Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que le rapport du Service d'incendie du mois de mai 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

*Comité de la gouvernance et d'infrastructures.*

Projet d'arrêté désignant des parties de routes accessibles aux véhicules hors route

2019-92      Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc qu'on fasse la lecture intégrale de l'arrêté municipal N° A-015, **ARRÊTÉ DÉSIGNANT DES PARTIES DE ROUTES ACCESSIBLES AUX VÉHICULES HORS ROUTE.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la lecture intégrale de l'arrêté municipal N° A-015, un **ARRÊTÉ DÉSIGNANT DES PARTIES DE ROUTES ACCESSIBLES AUX VÉHICULES HORS ROUTE.**

2019-93      Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Cormier que l'on accepte la lecture intégrale de l'arrêté municipal      N° A-015.

ADOPTÉE

2019-94      Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Doiron qu'on fasse la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal N° A-015, **ARRÊTÉ DÉSIGNANT DES PARTIES DE ROUTES ACCESSIBLES AUX VÉHICULES HORS ROUTE.**

ADOPTÉE

Eliza Lelanc fait la troisième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-015, un **ARRÊTÉ DÉSIGNANT DES PARTIES DE ROUTES ACCESSIBLES AUX VÉHICULES HORS ROUTE.**

2019-95      Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que l'on accepte la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal N° A-015.

ADOPTÉE

Projet d'arrêté relié à la circulation routière et le stationnement dans le Village de Cap-Pelé

2019-96      Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc qu'on fasse la lecture intégrale de l'arrêté municipal N° A-019, **ARRÊTÉ RELIÉ À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la lecture intégrale de l'arrêté municipal N° A-019, un **ARRÊTÉ RELIÉ À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2019-97      Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Cormier que l'on accepte la lecture intégrale de l'arrêté municipal N° A-019.

ADOPTÉE

2019-98      Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc qu'on fasse la troisième lecture et l'adoption de l'arrêté municipal N° A-019, **ARRÊTÉ RELIÉ À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la troisième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-019, un **ARRÊTÉ RELIÉ À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2019-99      Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Doiron que l'on accepte la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal N° A-019.

ADOPTÉE

Projet d'arrêté pour le développement économique

2019-100    Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc qu'on fasse la lecture intégrale de l'arrêté municipal N° A-020, **ARRÊTÉ RELIÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la lecture intégrale de l'arrêté municipal N° A-020, un **ARRÊTÉ RELIÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CAP-PELÉ.**

2019-101    Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Cormier que l'on accepte la lecture intégrale par titre de l'arrêté municipal N° A-020.

ADOPTÉE

2019-102    Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc qu'on fasse la troisième lecture par titre et adoption de l'arrêté municipal N° A-020, **ARRÊTÉ RELIÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la troisième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-020, un **ARRÊTÉ RELIÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CAP-PELÉ.**

2019-103    Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc que l'on accepte la troisième lecture par titre et l'adoption de l'arrêté municipal N° A-020.

ADOPTÉE

2019-104    Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Doiron que le conseil

a adopté le nouveau plan rural qui inclut maintenant les dispositions reliées sur les gravières;

Par conséquent, je propose que la municipalité abroge l'arrêté municipal No A-003, arrêté concernant l'exploitation et l'entretien des gravières dans le Village de Cap-Pelé, qui fut adopté le 10 août 2009.

#### ADOPTÉE

2019-105 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Cormier que la municipalité demande à Crandall Engineering de faire une étude concernant le problème de drainage de l'eau de surface reliée à la Butte-à-Éloi au coût de 3 000\$ afin de venir avec des recommandations pour résoudre ce problème qui date depuis plusieurs années.

#### ADOPTÉE

*Comité du tourisme, promotion et développement économique.*

*Comité d'urbanisme et sécurité publique.*

Hector Cormier déclare conflit d'intérêt et s'absente de la salle du conseil.

Joshua Adams de la CSR Sud-est explique les options possibles pour faire la gestion des permis de cannabis dans la municipalité.

2019-106 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc que le Conseil a décidé par voie de résolution d'adopter l'arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est de :  
Permettre l'usage d'implantation d'installations de production de cannabis va uniquement être permis par un accord de

zonage conditionnel..

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE:

- a) soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé ;
- b) le secrétaire-greffier municipal se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(1)b)ii) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'audience publique pour recevoir les objections au projet d'arrêté soit fixée au 8 juillet 2019 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.
- d) envoyer une lettre à chaque citoyen de la municipalité pour les aviser de toutes les demandes auprès du Village.

ADOPTÉE

2019-107    Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole Leblanc que le Conseil a dédié par voie de résolution de faire un amendement au plan rural afin de modifier les dispositions portant sur la production de cannabis ;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) Aucun permis de construction et aucun permis d'aménagement et de construction pour la culture et/ou la transformation de cannabis ne peut être émis dans la zone développement des ressources et la zone exploitation intensive des ressources, et que cette interdiction d'aménagement reste en vigueur jusqu'à ce que l'amendement au plan rural devienne valide ou non valide conformément à l'article 114(1) de la Loi.

## ADOPTÉE

2019-108    Proposé par Hector Doiorn, appuyé de Yvonne Leblanc que l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le Conseil doit demander par écrit l'avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-est préalablement à l'adoption d'un projet d'arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE le secrétaire-greffier municipal demande par écrit à la Commission de services régionaux du Sud-est de donner au Conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté portant sur la demande.

## ADOPTÉE

Jeffrey Boudreau, représentant de la Commission de Services régionaux Sud-est, fait la présentation du développement de Russel Jacob au Bas-Cap-Pelé.

2019-109    Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc que Russel Jacob propose de construire deux nouvelles rues avec le système d'égouts sanitaire dans une zone inondable;

Attendu que le conseil municipal a adopté une résolution permettant le développement sous certaines conditions;

Attendu que la Commission Services régionaux Sud-est recommande le plan de lotissement à Russel Jacob sous certaines conditions;

Par conséquent, je propose que la municipalité accepte le plan de lotissement nommé Gaudet Subdivision selon la recommandation de la Commission Services régionaux Sud-est;

Par conséquent, je propose que la municipalité accepte l'emplacement de la rue Anna et de la rue Frank avec les conditions rattachées à la résolution 2019-32;

Je propose qu'une entente soit signée entre Russel Jacob et la municipalité en suivant l'arrêté municipal N° A-004.



## ADOPTÉE

2019-110    Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que la municipalité a reçu des plaintes au courant de la pulvérisation de pesticides pour la plantation de pommes de terre sur le chemin Acadie qui est dans la zone résidentielle;

Par conséquent, je propose que le conseil demande à l'administration d'aller chercher un avis légal afin de voir si la municipalité peut envoyer un arrêt de travail aux propriétaires que l'agriculture n'est pas permise dans la zone résidentielle sur le chemin Acadie.

## ADOPTÉE

Hector Cormier s'abs

2019-111    Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc que les membres du conseil municipal sont responsable et imputable de respecter et d'appliquer le **Loi sur la gouvernance locale**- Sanctionnée le 5 mai 2017 par la province du Nouveau-Brunswick et qui a remplacé la **Loi sur les municipalités**, chapitre M-22 des Lois révisées de 1973;

Attendu que la **Loi sur la gouvernance locale**; les **Règlements** associés aux **Lois** provinciales; **Arrêtés municipaux** et **Politiques Administratives**; doivent être respecté et appliqué par des membres du conseil municipal et du personnel;

Attendu que le contenu des questions à poser sont de nature « privé et confidentiel » en rapport avec le projet du développement – Solargram Farm Corp. et qu'une réunion à Huis Clos (privé) est de mise selon l'**Article 68(c)** de la **Loi sur la gouvernance locale** qui dit – « Les réunions du conseil ou celles de l'un de ses comités peuvent être tenues à huis clos pendant la durée du débat, lorsqu'il s'avère nécessaire de discuter : de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le

gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;»

Il est résolu que :

- Le directeur général communique avec notre aviseur légal – Maître André Daigle afin de céduer une réunion à Huis clos afin de pouvoir discuter et poser des questions écrite ou orale en rapport avec les évènements qui ont suivi la présentation sommaire / préliminaire du développeur et le retrait du projet par celui-ci après 6 jours.
- Que toute information du directeur général et de l'avocat transmise aux membres du conseil en réunion à Huis Clos demeure confidentielle et privé pour leur prise de décision.

ADOPTÉE

Hector Cormier reprend sa place à la table du conseil.

#### ***Comité des finances et d'environnement.***

Carole Leblanc, conseillère du Village de Cap-Pelé, procède à la présentation du rapport financier de la municipalité du mois d'avril 2019.

2019-112    Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que le rapport financier au 30 avril 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#### ***Comité de récréation et loisirs.***

2019-113    Proposé par Hector Cormier, appuyé de Eliza Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

---

Serge Léger  
Maire

---

Stéphane Dallaire  
Greffier